

Présentation prébudgétaire 2017 de l'Association minière du Canada (AMC) Le 5 août 2016

Contributions de l'industrie

En 2014, l'industrie minière a contribué 57 milliards de dollars au produit intérieur brut du Canada (3,4 %) et a employé 375 000 personnes. Elle a payé environ 71 milliards de dollars en taxes et redevances aux gouvernements au cours de la décennie se terminant en 2012. Proportionnellement, l'industrie est le plus grand employeur privé pour les peuples autochtones. Le Canada est un chef de file dans le secteur du financement minier, avec la majorité des sociétés minières publiques du monde étant inscrites sur le TSX. Ces contributions ne peuvent pas être prises pour acquises et les décideurs politiques doivent prendre des mesures de façon à positionner le secteur pour le préparer au succès de demain.

Tendances et perspectives économiques

Ces importantes contributions économiques et sociales sont effectuées en dépit du ralentissement en cours. Selon PwC, les 40 plus grandes sociétés minières mondiales ont enregistré une perte nette collective de 27 milliards de dollars américains et ont vu leur capitalisation boursière s'affaîssée de 37 %, annihilant effectivement tous les gains réalisés au cours du super cycle. Ensemble, elles ont connu une perte de valeur de 53 milliards de dollars et ont radié l'équivalent de 32 % des dépenses d'investissement depuis 2010. Avec une baisse de 17 % des coûts d'exploitation, les entreprises ont porté leur attention sur le contrôle des coûts. Des quarante plus grandes sociétés, neuf sont membres de l'AMC.

Les faibles taux de croissance économique, combinés à une augmentation de l'offre des produits de base, ont poussé les prix à la baisse. Depuis 2011, les valeurs du nickel et du cuivre ont chuté d'environ 70 % et 50 % respectivement. L'argent, l'uranium et la potasse ont connu des tendances similaires. Au-delà de la chute de 800 \$/once de l'or, les minerais de fer et de charbon ont connu les fluctuations les plus dramatiques. Le prix moyen mensuel du minerai de fer (62 % Fe) a chuté de 72 %, en passant de 187,18 \$ la tonne métrique en février 2011 à 51,36 \$ en juin 2016, en hausse par rapport au prix le plus bas à 37 \$ en décembre 2015. Les prix de référence trimestriels pour le charbon métallurgique transporté par mer ont chuté du pic de 330 \$ la tonne métrique en mai 2011 à 89 \$ en mai 2016.

Selon l'avis qui prédomine, les perspectives économiques de l'industrie sont solides à moyen et long terme. La croissance de la Chine, bien que plus lente, est encore importante et sur une base plus large. La consommation des produits de base continue d'augmenter et devrait s'accélérer tandis que d'autres économies émergentes, comme l'Inde, se développent davantage.

Soutien du gouvernement

Pour soutenir la concurrence mondiale, le Canada doit rester un pays attrayant et concurrentiel en tant que destination pour les investissements miniers.

L'évolution des politiques stratégiques et les investissements du gouvernement sont nécessaires pour soutenir une croissance durable dans le secteur minier du Canada et maintenir le leadership mondial du Canada dans le domaine minier. Les mesures de soutien détaillées ci-dessous permettront à l'industrie d'aider le gouvernement à atteindre ses objectifs dans les domaines suivants :

- Établir un régime de réglementation efficace qui a la confiance du public, qui comprend des consultations significatives avec les groupes autochtones et qui facilite le développement durable.
- Fournir de nouveaux débouchés socio-économiques pour les collectivités, les entreprises et les peuples autochtones et nordiques.
- Faire du Canada le leader mondial de l'innovation minière et lutter contre les changements climatiques alors que le pays s'oriente vers un avenir plus faible en carbone.

1. AMÉLIORER LE PROCESSUS DE RÉGLEMENTATION

L'industrie minière a une solide expérience de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et a également de l'expérience avec d'autres processus d'approbation du gouvernement fédéral. Après quatre années de transition vers une nouvelle législation fédérale, le secteur minier est maintenant confronté à de nouvelles incertitudes résultant des récents examens réglementaires proposés.

La situation réglementaire est exacerbée par l'augmentation des retards dans les processus causés par les réductions d'effectifs ministériels, l'interprétation inconsistante de la politique, la confusion qui semble régner dans l'application de la *Loi fédérale sur les espèces en péril*, et le manque de coordination entre les administrations fédérales et provinciales au sein du gouvernement fédéral. En parallèle, l'industrie a abordé certains enjeux, notamment les changements climatiques, la qualité de l'air, un marché des produits de base fragile et l'escalade des coûts de l'énergie.

Cette tendance, à moins qu'elle ne soit traitée, risque de nous faire retourner aux périodes passées où le Canada était perçu par la communauté d'investissement comme ayant un niveau de risque élevé lié aux investissements.

En juin, le gouvernement fédéral a annoncé les examens de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), la *Loi sur les pêches* et la *Loi sur la protection de la navigation*. Le résultat de ces examens, et le chemin emprunté par le gouvernement concernant la réconciliation des peuples autochtones, sont essentiels pour déterminer si l'industrie minière du Canada va rebondir et prospérer ou se désagréger dans les prochaines décennies. Un pilier de l'économie canadienne et l'un des plus importants partenaires économiques des peuples autochtones dans le pays est à risque.

Veiller à ce que les résultats des examens réglementaires renforcent la confiance du public en :

- améliorant la coordination entre les processus d'évaluation et d'approbation fédéraux et provinciaux pour les projets miniers;
- recherchant des moyens pratiques pour que les projets miniers soient en conformité avec la *Loi fédérale sur les espèces en péril*;
- assurant la mise en application cohérente de l'annexe 2 du *Règlement sur les effluents des mines de métaux* et en assurant l'obtention en temps opportun des approbations qui sont coordonnées avec les évaluations et les consultations environnementales.

Le gouvernement fédéral devrait veiller à ce que les ministères concernés aient la capacité requise pour s'acquitter efficacement de leurs responsabilités réglementaires d'une manière claire, cohérente et coordonnée.

2. TRANSPORT ET INFRASTRUCTURE DU NORD

Le secteur minier représente le plus important volume de marchandises expédiées par chemin de fer au Canada.

Pour résoudre les problèmes de services ferroviaires importants et assurer la compétitivité du Canada, le gouvernement devrait :

- Activer la prise de décision fondée sur des données probantes en établissant un régime de transparence des données ferroviaires et des ressources adéquates pour sa mise en œuvre.

Faciliter le développement économique durable dans les régions éloignées et du Nord du Canada est fondamental pour la réalisation des objectifs gouvernementaux portant sur la réconciliation avec les Autochtones et la politique sur les

changements climatiques. La ministre Bennett a été mandatée pour « améliorer l'infrastructure physique essentielle pour les collectivités autochtones » et « promouvoir le développement économique et créer des emplois pour les peuples autochtones ». La ministre McKenna a été chargée de travailler avec les provinces et les territoires pour « élaborer un plan pour lutter contre le changement climatique et réduire les émissions de gaz à effet de serre ». Sans infrastructure stratégique et génératrice de richesses, ces régions restent tributaires du financement de transfert sans commune mesure pour l'exécution du programme de base. Des investissements tout aussi stratégiques dans les infrastructures énergétiques sont indispensables pour réduire la dépendance du Nord sur les combustibles fossiles coûteux et très polluants. L'objectif devrait être de combiner la réalisation de ces objectifs au profit du Nord, des Autochtones et de tous les Canadiens.

Bien que le gouvernement fédéral se soit engagé à établir une Banque de l'infrastructure du Canada grâce à un mandat commun partagé par les ministres Morneau et Sohi, les lettres de mandat excluent toute mention des territoires. Compte tenu du [déficit d'infrastructure disproportionnellement aiguë](#) dans les territoires, entravant l'activité de développement socio-économique durable, une attention particulière aux défis et aux occasions du Nord doit être portée sur le mécanisme. Le fait d'inclure un fonds spécifique pour le Nord au sein de la Banque de l'infrastructure du Canada proposée est conforme à une recommandation tirée du rapport de l'industrie *Corriger les inégalités* et est soutenu par le Conseil national de développement économique des Autochtones, selon son [rapport de janvier 2016](#).

À moins qu'il n'assume l'entière responsabilité de la construction de l'infrastructure nécessaire pour ouvrir le Nord du Canada, le gouvernement devrait :

- Mettre en place un fonds d'investissement dans l'infrastructure du Nord basé sur l'Alaskan Industrial Development and Export Authority (AIDEA) au sein de la Banque de l'infrastructure du Canada proposée;
- Fournir les mesures de soutien budgétaire suivantes aux projets d'exploitation dans les régions éloignées et du Nord, en reconnaissance des avantages publics résultant de l'investissement du secteur privé :
 - **Créer un crédit d'impôt à l'investissement (10 %)** sur toutes les dépenses en immobilisations liées aux mines éloignées ou de la région du Nord;
 - **Fournir un crédit d'impôt à l'investissement supplémentaire de 15 %** sur les investissements d'infrastructure spécifiques (par exemple, les routes, les ports);
 - **En supposant que la base est un crédit d'impôt à l'investissement de 10 %, créer un mécanisme de contributions remboursables conditionnelles liées aux investissements dans les**

infrastructures (tenant lieu du crédit d'impôt à l'investissement de 15 %) qui couvrirait jusqu'à 25 % des investissements dans les infrastructures spécifiées, avec la possibilité de radier le prêt en échange de la propriété publique de cette infrastructure à la fermeture des mines.

3. AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ CANADIENNE EN MATIÈRE D'IMPOSITION DE L'INDUSTRIE MINIÈRE

Le Canada mise fortement sur l'investissement étranger, et l'industrie minière représente environ 10 % de l'IDE par an. Les pays sont en concurrence pour attirer des investissements et des capitaux en ressources, et les budgets fédéraux 2012 et 2013 ont réduit l'attractivité globale du Canada relative à l'investissement minier en mettant des règles en place, concernant le déversement des filiales étrangères, et en réduisant ou en éliminant plusieurs crédits d'impôt minier.

L'impôt sur les bénéfices représente une part importante des gains dans le secteur minier. Les impôts sur le revenu des sociétés et des redevances ou des impôts miniers varient entre 32 et 48 %. Des prélèvements supplémentaires réduisent l'attrait du Canada et créent des inégalités pour les investisseurs et également par rapport à d'autres territoires. L'AMC estime que ces prélèvements devraient faire l'objet d'un examen.

Plus précisément, le gouvernement devrait :

- **Supprimer progressivement les règles applicables en matière de retenue d'impôt :** La taxe sur les revenus de placement est un impôt sur le revenu supplémentaire qui devient payable lorsque les profits sont distribués aux actionnaires étrangers. La taxe sur les revenus de placement du Canada varie entre 5 % et 25 %, elle n'est pas identique pour tous les investisseurs, créant des inégalités. L'impôt total sur les bénéfices versés aux actionnaires étrangers atteignent entre 35 % et 61 %, lorsqu'il est ajouté à l'impôt sur l'exploitation minière et le revenu des sociétés. Afin de faciliter la circulation des fonds et des investissements transfrontaliers nécessaires au développement du projet, de nombreux pays n'exigent plus que les payeurs de dividendes retiennent l'impôt. Les États-Unis ont conclu de nombreux traités fiscaux qui prévoient un taux d'imposition de 0 % sur les dividendes. L'Australie n'exige pas que la taxe sur les revenus de placement soit versée lorsqu'une quantité suffisante d'impôt des sociétés a été payée. Nous pourrions énumérer des mesures similaires qui ont été prises dans de nombreux autres pays, leur permettant d'augmenter leur compétitivité au-delà de celle du Canada à cet égard;
- **Mettre en place une exemption de participation substantielle :** Alors que le marché n'est pas statique et que les entreprises doivent se réorganiser et se concentrer sur leurs points forts, le système fiscal canadien impose un coût à ceux qui tentent de le faire, laissant les actifs entre les mains des propriétaires

non optimaux. De nombreux pays ont traité cette question en fournissant une exemption pour les gains en capital (exemption de participation substantielle) sur la cession d'actions de sociétés qui ont été détenues pendant plus d'un an. L'AMC recommande que le Canada mette en place une exemption de participation substantielle afin que la réorganisation d'entreprise effectuée par des groupes canadiens ou étrangers ne soit pas imposable et pour permettre une meilleure allocation du capital.

4. TECHNOLOGIES PROPRES, INNOVATION ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES
L'AMC soutient un régime de tarification du carbone n'ayant pas d'incidence sur les revenus comme le meilleur moyen d'équilibrer la réduction significative des émissions de GES avec la compétitivité. Les revenus du recyclage en vue de faciliter l'innovation de l'industrie et le développement technologique sont également cruciaux dans la transition vers un avenir faible en carbone. Le Conseil canadien de l'innovation minière (CCIM) a été indiqué comme l'organisme-cadre pour coordonner l'innovation dans l'industrie minière. Le CCIM a créé une stratégie d'innovation, appelée « Towards Zero Waste Mining (TZWM) » (« Vers une exploitation minière sans résidus » [TRADUCTION]), qui fournit une vision à long terme de zéro déchet dans le secteur minier dans 10 à 20 ans.

Le CCIM a élaboré une analyse de rentabilisation, créé des feuilles de route technologiques et déterminé des objectifs en matière de transformation. Ce travail se traduira par le développement de technologies qui permettront de réduire considérablement la consommation d'énergie, les émissions de GES, la décharge de résidus miniers et l'utilisation de l'eau. Ces nouvelles technologies seront déployées dans les mines canadiennes et dans le monde. Cela permettra d'accroître l'IDE au Canada par des entreprises technologiques internationales, de faire du Canada un centre mondial de l'innovation minière, et d'augmenter la part de marché d'exportation du Canada pour les technologies minières nouvelles et plus propres.

Pour soutenir les priorités en matière de technologies propres, d'innovation et de changements climatiques énoncées, le gouvernement devrait :

- Intégrer les principes de l'AMC relatifs à la conception des changements climatiques dans le cadre des changements climatiques du Canada;
- Investir 50 millions de dollars en CCIM au cours des cinq prochaines années, afin de mettre en œuvre la stratégie d'innovation de TZWM.

5. ACCÉLÉRER L'INCLUSION DES AUTOCHTONES DANS L'EXPLOITATION MINIÈRE

L'industrie minière soutient fermement les efforts visant à faciliter la pleine participation des peuples autochtones dans notre secteur. Nos membres se sont engagés à tisser et à maintenir des relations solides et de confiance avec les communautés autochtones touchées par les activités minières ou ayant des intérêts dans ces activités.

Des accords passés entre les entreprises et les communautés sont un mécanisme clé grâce auquel des débouchés économiques ont pu être créés. Il y a eu un nombre important d'accords signés depuis 1974; la majorité (376) ont été signés durant la dernière décennie. Ces accords volontaires sont progressifs dans leur champ d'application collaboratif, en particulier pour les projets qui sont au stade de la production, et ils sont de plus en plus reconnus internationalement comme une pratique de premier plan.

À la suite de ces efforts, l'industrie minière est devenue le plus grand employeur privé pour les Autochtones au Canada sur une base proportionnelle, l'emploi ayant augmenté de 12 % entre 2007 et 2015.

Afin de renforcer et d'améliorer la participation des Autochtones dans l'exploitation minière, les gouvernements devraient :

- Améliorer les investissements sociaux fondamentaux (santé, logement, eau, éducation) qui contribuent à l'obtention de meilleurs résultats pour les Autochtones;
- Augmenter les fonds ciblés pour la formation professionnelle et l'esprit d'entreprise afin d'aider les Autochtones à bénéficier de nouvelles possibilités générées par l'industrie;
- Mettre en place ou améliorer les mécanismes grâce auxquels les gouvernements partagent une partie des revenus que génèrent les redevances, les impôts miniers ou les frais dans leur territoire.